



## FEDERATION FRANÇAISE DU MILIEU MONTAGNARD

Siège national : 18 rue Saint Polycarpe 69001 LYON Tél. 04 78 39 49 08

### Tarifs des cotisations "clubs" - Saison 2018 - 2019

Tarifs votés par l'assemblée générale FFMM du 10 mai 2018.  
Période du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 30 septembre 2019

#### CLUBS - Cotisation annuelle statutaire (cotisation de base)

**58.00 € jusqu'à 100 membres + 0.58 € par membre supplémentaire.** Maximum 400 €.

#### Cotisations complémentaires facultatives

##### A - Carte Montagne remises aux clubs (1)

<b>Individuelle : 27.00 €</b>	<b>Familiale : 69.50 €</b>	<b>Jeune &lt; 18 ans : 20.50 €</b>
-------------------------------	----------------------------	------------------------------------

##### B - Protection Juridique

**64.00 € jusqu'à 100 membres + 0.64 € par membre supplémentaire**  
Gratuite si 75 % de Cartes Montagne délivrées par le club

##### C - RC Pratiquant

Assurance responsabilité civile pour les adhérents qui ne souscrivent pas une Carte Montagne  
**6.00 € par membre souscripteur** payable d'avance avec liste déclarative

(1) Les clubs ajoutent à ces prix leurs frais de fonctionnement.

Adhésion à partir du 1<sup>er</sup> avril 2019

Réduction dont le montant est défini par le Bureau applicable aux Cartes Montagne délivrées  
par les associations qui adhèrent pour la 1<sup>ère</sup> fois entre le 1<sup>er</sup> avril 2019 et le 30 septembre 2019

Tarif réduit	Individuelle : 21.00 €	Familiale : 61.00 €	Jeune < 18 ans : 17.00 €
--------------	------------------------	---------------------	--------------------------